

A.M.X

Société par action simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 77, avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve
R.C.S : 822 203 253

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30 Janvier 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, et le 30 janvier, au siège social.

La société CJM HOLDING, Société par action simplifiée au capital de 10 000 euros ayant son siège social au 77 avenue Jean Mermoz 92120 la Courneuve, immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 909 542 466, représentée par son président Monsieur Maxime CHEN,

Associée unique de la Société A.M.X

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Président de la Société, Monsieur Maxime CHEN, a établi le rapport en vue des décisions à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A

- La dissolution anticipée de la société.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Président et des comptes arrêtés au 31/12/2021, approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022, décide, en application de l'article L. 225-248 précité, qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en sa qualité de président, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt liées à la décision de continuer l'exploitation de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

CJM HOLDING représentée par
Monsieur Maxime CHEN



A.M.X
SAS au Capital de 10 000 € - RCS Bobigny B 822 203 253
SIRET : 822 203 253 00015 - APE : 4642Z TVA : FR69822203253
77 avenue Jean Mermoz - 93120 La Courneuve - France
Tél. : 00 33 (0) 1 48 37 99 99 - Fax : 00 33 (1) 1 48 35 77 77